

De cette manière le gouvernement ne ferait qu'une simple avance qui lui serait remise sous une forme ou sous une autre.

Comme on peut le voir, la compagnie est bien loin de se montrer exigeante à l'égard de diverses autres compagnies. Elle a droit à plus qu'aucune autre et demande beaucoup moins en ce qu'au fond, après un certain laps de temps, le gouvernement se verra remboursé de ses dépenses.

Et puis, le gouvernement aurait-il trouvé de l'argent pour ceux là seuls qui n'ont fait qu'obérer nos finances sans jamais rien lui rendre en compensation ?

Est-ce ceux qui fournissent peu ou point de revenus qui ont droit à tous les encouragements publics ?

Si le gouvernement n'a pas les moyens d'aider fort raisonnablement, au succès de cette entreprise si importante pour tout le pays, il faut convenir qu'il n'a pas les moyens de garder notre population au milieu de nous. Dans le Sud on émigre; la population décroît; dans le Nord on s'établit sur les nouvelles terres qui sont à proximité et la population augmente rapidement. Qu'on rapproche le Nord du Sud par des communications faciles, par une voie ferrée, et tous nos gens s'établiront ici au lieu d'aller enrichir l'étranger.

Inutile de songer à pousser la colonisation plus loin, sans les services d'un chemin de fer. On est rendu à 38 lieues de St Jérôme et n'est-il pas surprenant que l'on ait pénétré si avant dans la forêt ? (ce qui, soit dit en passant, est bien la meilleure preuve de la valeur des terres du Nord.) On arrêtera donc la colonisation dans le Nord, si on ne prend pas les moyens immédiats de doter cette région d'un chemin de fer. Faut-il hésiter ? Va-t-on préférer ruiner le plus grand mouvement qui se soit produit encore dans la Province, depuis le peuplement des cantons du l'Est ! Ce serait presque un acte de suicide national. Et ce mouvement ruiné, tué, qui le ressusciterait ? Que l'on songe à l'avenir et l'on comprendra les devoirs du présent.

Seconde objection : si le gouvernement accorde l'aide demandée, les autres compagnies demanderont autant ?

Oui, elles demanderont, mais cela est-il suffisant pour obtenir ? N'est-il pas temps de donner à chacun suivant ce qu'il mérite ? N'est-il pas temps d'établir une règle fixe, invariable, dans la distribution des deniers publics, de traiter les entreprises publiques comme telles et de laisser à l'initiative privée, les entreprises qui ont un caractère individuel et privé ? Les compagnies demanderont ! Mais ont-elles les mêmes droits, sont-elles dans les mêmes conditions ? ont-elles en vue, l'accomplissement de projets qui soient d'un intérêt général, public, comme le chemin de fer des cantons du Nord ? Nous pouvons répondre hardiment non, pas une seule, excepté cependant celle du chemin de fer du lac St Jean qui est déjà amplement dotée par le gouvernement de Québec. Voyons.

10. Notre chemin est un chemin national, c'est-à-dire, utile, même nécessaire à toute la Province et non seulement à une paroisse, à un comté, à un district ; cette raison se trouve suffisamment développée dans le cours de cette étude. Ajoutons que cette voie ferrée traverserait trois comtés qui représentent le quart du territoire habitable de cette Province, Terrebonne, Ottawa et Pontiac